

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT.
 Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE :
 16 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du DÉPARTEMENT, 1 franc de plus par trimestre.
Prix des Annonces: 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.—Il donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

Lyon, 20 novembre 1841.

REVUE DE LA SEMAINE.

Chemins de fer. — Rapport de M. de Bastard ; M. Dupoty. — Election de Cherbourg.

Il y a en ce moment dans toute la France un mouvement fort remarquable en faveur des chemins de fer. Il semble que les départements veuillent forcer le gouvernement à s'occuper enfin d'une manière plus sérieuse de cette grande question si intimement liée aux intérêts généraux du pays. Ce mouvement se manifeste de tous les points à la fois, comme l'expression d'un besoin général et en même temps comme une protestation contre l'oubli du pouvoir. A Mâcon, à Strasbourg, à Metz, à Avignon sont formés des comités chargés d'examiner les meilleurs tracés, de les indiquer, de solliciter des modifications, d'aplanir les difficultés. Ainsi donc, à l'est, au midi, au centre, l'élan est général; chacun comprend les intérêts généraux et chacun y veut relier les intérêts de localité. Mais la question a fait un plus grand pas; elle est entrée dans une phase nouvelle, et sa solution doit en être simplifiée, avancée de beaucoup. Devançant les demandes du gouvernement, des communes ont offert une garantie d'intérêts; d'autres vont aujourd'hui plus loin: Strasbourg offre de coopérer pour un million dans la dépense, Avignon propose de faire des travaux évalués à environ deux millions. Le gouvernement, entrant dans ces idées, se propose, dit-on, de présenter aux chambres, dans la prochaine session, une loi sur les chemins de fer, avec un système d'exécution tout nouveau, puisqu'il s'agirait de profiter des offres des communes, de leur imposer l'obligation de contribuer à la dépense, et de réunir d'un autre côté les ressources des compagnies et celles de l'état. Ce dernier point résoudrait le grand problème qui a si long-temps divisé la presse et les chambres au détriment du pays.

On ne peut qu'applaudir aux efforts des communes qui comprennent que la France ne doit pas rester en arrière de la Belgique, de la Prusse, de l'Autriche, de la Russie, et qui veulent fixer le transit prêt à nous échapper pour s'ouvrir une voie par la Lombardie et la Sardaigne; mais les efforts du gouvernement seront-ils bien réels, ses offres bien sérieuses? Engagé dans des dépenses ruineuses qui n'ont d'autre but et d'autre effet que d'enchaîner la liberté des citoyens, sera-t-il en mesure de fournir sa part à ces grands travaux qui vivifieraient le pays en lui donnant des voies rapides de communication, grandes artères où la vie et le mouvement vont du cœur et de la tête aux extrémités? Le pays a bien compris que les chemins de fer sont plus encore que des routes pour le commerce, les produits du sol et son industrie; il sait que ce sont des moyens de résistance à l'invasion, puisque des rails-ways ouverts dans toutes les directions permettraient de jeter rapidement des soldats tout frais, sans fatigue, sans maladies, sur tous les points menacés; il sait qu'une armée marcherait rapide comme un éclair du Rhône au Rhin, de la Loire aux défilés de l'Argonne ou aux bords de la Sambre, sans laisser après elle des trainards inutiles; il sait que ses enfants, opposant les remparts vivants de leurs corps

et le rempart mobile de leurs baïonnettes à toute armée d'invasion, seraient plus forts et plus puissants que tous les remparts de pierre qu'on élève à l'intérieur. Mais le gouvernement le sait-il? Mais fera-t-il abstraction des intérêts dynastiques et individuels qui le préoccupent pour tourner toute sa puissance, tous ses efforts vers les intérêts généraux? Mais voudra-t-il se délier les mains? Les trésors du pays, osera-t-il les employer pour le pays et pour le pays seul? Nous ne le croyons pas, parce que nous voyons aux affaires des hommes qui ne sont pas nationaux, des hommes qui ont déclaré qu'ils redoutaient l'intérieur plus que l'extérieur, des ennemis de toute liberté, de tout progrès. Voilà pourquoi nous craignons que toute cette montre de bonnes dispositions ne soit qu'un leurre, que les efforts des communes restent impuissants, et que la création de ces routes nouvelles qui occupent aujourd'hui l'attention du pays soit rejetée encore dans un lointain avenir. La session approche, on a besoin de popularité. La question de la réforme électorale va surgir, on la prévient par une proposition parée d'un faux air de libéralisme; la question des fortifications sera de nouveau agitée dans le vote du budget, on amoindrit la portée des récriminations en s'occupant des chemins de fer. Nous craignons fort que tout ceci soit de la tactique et pas autre chose.

—La croisade contre la presse se poursuit avec une déplorable ténacité, et, quelque habitués que nous soyons à la voir persécutée, nous ne pouvions nous attendre à voir le rédacteur en chef d'un journal mis en cause et traduit devant la cour des pairs pour l'attentat du 13 septembre. Nous avons lu avec attention le rapport de M. de Bastard, et il n'y a pas un mot qui puisse justifier la conduite tenue à l'égard de M. Dupoty. Qui ne sait que la boîte d'un journal est ouverte à toutes les élucubrations, que la poste a été créée pour remettre tout ce qu'on lui confie? Quoi! parce qu'un écrivain, ou un homme qui croira l'être, vous aura envoyé un article, parce qu'un inconnu vous écrira une lettre, la liberté d'un journaliste sera compromise à chaque instant! Il sera responsable, non pas seulement de ce qu'il écrit, de ce qu'il imprime, mais encore de ce qu'on lui écrira, de ce qu'il aura refusé d'imprimer! Voilà une prétention contraire à toutes les idées, à toutes les notions de justice, attentatoire à toute liberté. Comment! parce qu'il plaira au premier passant de jeter dans la boîte d'un journal l'expression d'une pensée que le pouvoir regardera comme dangereuse, on en sera responsable! parce qu'un homme arrêté à tort ou à raison vous écrira pour prendre sa défense, vous serez regardé comme son complice! Mais qui donc oserait soutenir de pareilles doctrines! Qui donc peut oublier qu'un homme jeté en prison cherche partout des appuis, des organes pour faire entendre sa voix? Voilà pourtant ce qui a motivé la captivité et la mise en prévention de M. Dupoty. S'il est déplorable de voir un homme investi de hautes fonctions respecter aussi peu la liberté des citoyens, il y a quelque chose de plus déplorable encore, ce sont les raisonnements par lesquels on essaie de justifier la prévention de complicité. Quoi! les tribunaux n'auront jamais condamné la ligne politique que vous suivez, les lois de septembre, si terribles, si liberticides, auront été impuissantes à vous at-

teindre, les parquets si chatouilleux n'auront jamais obtenu contre vous de condamnations, et cependant on viendra reprendre vos articles détachés, ou plutôt des lambeaux d'articles, et on essaiera de justifier avec cette friperie la privation de votre liberté, d'établir une complicité qui pourrait entraîner pour vous la peine capitale! C'est de vos paroles non poursuivies par les parquets ou acquittées par le jury qu'on se fera une arme pour vous traîner à l'échafaud! Mais oublie-t-on que les procès de tendance sont abolis, et qu'alors même que la Restauration s'en servait, elle n'est jamais allée aussi loin!

Qu'est-ce que M. Dupoty peut avoir de commun avec Quénissel, ou avec ces étranges conspirateurs qui prétendent faire une révolution au moyen de quatre pistolets et d'une douzaine de cartouches? Quelle relation peut-il y avoir entre les idées qu'il défend et la pensée qui guide cinq ou six individus entraînant une brute? On le voit bien, M. Dupoty est étranger à tout cela; aucun de ces hommes ne le connaît, pas plus qu'il n'en est connu. Mais on a besoin de compromettre la presse; on a besoin de la déconsidérer; on a besoin de montrer les écrivains toujours prêts à se servir du poignard; on veut effrayer, et pour y arriver tous les moyens sont bons. L'opinion publique ne se laissera point abuser; elle juge les accusateurs aussi bien que les accusés.

—Une fois enfin les électeurs ont puni le servilisme; ils ont renié le député qui de son mandat se faisait un titre pour obtenir les faveurs ministérielles, et de celles-ci un passeport pour revenir à la chambre. Depuis long-temps, les députés trafiquent de leurs votes, et la corruption descendant par une pente naturelle, les électeurs de leurs voix. Laissez-moi être fonctionnaire, dit celui-là, et j'obtiens pour vous des faveurs que l'on refuserait à un membre de l'opposition. Des routes nouvelles parcourront votre département. Si un canal doit s'ouvrir et que deux territoires se le disputent, le ministère accordera la préférence à l'arrondissement qui lui donnera un soutien. Si, un chemin de fer, j'aurai pour la compagnie une garantie d'intérêts. Vous parlez d'intérêts politiques! Qu'est-ce, en vérité, en face de vos intérêts matériels, seuls vrais, seuls durables, les seuls qui méritent votre attention? Que vous importe Laffitte ou Guizot? Le meilleur ministre pour vous ne sera-t-il pas celui qui augmentera la richesse de votre département? Vos voix pour moi, mon vote pour le ministère, mon vote aveugle, sans examen, sans réflexion; pour lui, ma parole à la tribune, ma boule dans l'urne. J'obtiens une subvention pour réparer votre clocher, des tableaux pour vos églises, des livres pour votre bibliothèque. Je placerai ma famille, mais elle est née parmi vous, elle vous aime; faire quelque chose pour elle, c'est le faire pour vous. Et l'on se laisse prendre à ces paroles, et la corruption s'en va grandissant, enchaînant peu à peu les consciences faciles; la vénalité devient l'ordre normal, et la vérité dans les élections n'est plus qu'un vain mot. Celles-ci ne sont plus l'expression de l'opinion publique, mais celle des intérêts particuliers, mesquins et étroits, qui priment l'intérêt général. Ce qu'on fait pour le clocher, pour l'église, pour la bibliothèque, ce n'est pas une pensée religieuse, ce n'est pas une pensée de science ou d'utilité qui

Chronique Théâtrale.

Trêve donc un instant au si hémol du ténor, le vrai roi de ce temps-ci; au contre-fa de la basse, note des plus fabuleuses et qu'on ne trouve réellement qu'au pays des ophicérides; au mi sur-aigu de la prima donna, autre note non moins fantastique et qu'on ne peut saisir qu'à la racine des cheveux, quand toutefois il en reste quelque peu aux cantatrices. Trêve donc aux roulades, aux cadences, aux roucoulements de nos prétendus rossignols, et parlons un peu vaudeville, cette marchandise plus ou moins littéraire et qui depuis quelque temps nous tient lieu de comédie, de satire, d'épopée, d'idylle, de poésie légère, de sonnets, de madrigaux, toutes choses arrivées en France à l'état de fossiles. Le vaudeville est tout l'esprit, toute la bêtise, toute la sensiblerie, toute la gaîté, toute la grosse joie de notre époque; à lui les inventions modernes, l'accordéon, l'asphalte, les grisettes, les lorettes, les hommes et les femmes de théâtre, les petits travers, les ridicules d'hier et de demain, les vices microscopiques, enfin tout ce qui rit, qui pleure, qui chante, qui danse, qui spéculé, qui s'enrichit, qui se meut en sens quelconque. C'est la verve de Molière, de Destouches, de Regnard, de Dufresny, de Beaumarchais réduite au système décimal; les vaudevillistes nous servent des millèmes, des dix millièmes d'idées, et cette menue monnaie à un cours prodigieux, non pas au royaume de Lilliput, mais en France, en plein dix-neuvième siècle. Vive donc le vaudeville, puisque les plus grands artistes se font tout petits pour le parler, et que vingt centimes d'une pièce de cette sorte suffisent ni plus ni moins pour vous donner des châteaux, des villas, des chevaux, des équipages et tout le confortable de la vie! Et ne craignez pas que pour arriver à ce dans-dysme, à ce paradis sur terre, il vous faille faire une prodigieuse dépense d'imagination. Voyez plutôt:

M. Van Bruck a été autrefois un joueur terrible, à ce point qu'il a ruiné son propre frère en lui gagnant toute sa fortune d'un seul coup de dé. Vingt ans se passent, et M. Van Bruck, excellent homme d'ailleurs, a des remords d'avoir réduit son pauvre frère à la misère. Mais ce frère a laissé un fils, assez disposé à devenir mauvais sujet: belle occasion de rappeler ce neveu à la vertu et de lui rendre la fortune de son père. Ainsi fait M. Van Bruck qui paie les dettes de son neveu, qui arrête l'épouse sur le bord d'un précipice amoureux, qui démasque les faux amis de la maison en disant à l'un: Vous êtes tout simplement un voleur au jeu; à

l'autre: Vous êtes un jeune peintre étourdi qui cherchez à séduire vos modèles. Grâce à Van Bruck, la paix rentre dans le ménage du neveu; le passé du joueur est réparé. C'est bien le moins qu'après tant de belles et bonnes actions on aille se noyer ou se pendre: c'est ce qu'allait faire M. Van Bruck, quand son neveu le reconnaît pour son oncle et le force à vivre au milieu des heureux qu'il a faits. — Eh bien! donc, soit, dit Van Bruck, je serai votre intendant.

Mêlez cette prosaïque histoire de quelques couplets sur des airs nouveaux; mettez à chaque acte trois ou quatre mots à effet sur les événements présents, — sur les pots-de-vin ministériels, par exemple; — donnez à chaque scène une longueur raisonnable; gardez-vous surtout de donner à vos personnages une allure poétique, et vous êtes sûr d'obtenir vingt représentations dans chaque département, ce qui, au bout de l'année, peut vous rapporter facilement de quoi dîner pendant trois mois fort confortablement au café Anglais: il vous restera encore assez pour acheter des gants jaunes, des cigares et un paletot en caoutchouc.

Mais si, par hasard, vous venez à inventer un chanteur de carrefour, assez bon musicien pour jouer *Ma Normandie* sur l'orgue de Barbarie, ou tout autre air *ad libitum*; si, pour compagne à cet organiste, vous donnez une coryphée du Grand-Opéra, réduite à parcourir les capitales de l'Europe, en compagnie d'un cabas, d'une clarinette, d'une robe brune déchirée et d'un mouchoir à jour d'un blanc noir; si vous faites apparaître ce couple chantant dans quelque brillant salon, de manière à arriver aux contrastes les plus ébouriffants, oh! alors, croyez-moi, vous pouvez hardiment garder l'esprit que vous pourriez avoir en pareille circonstance pour un autre vaudeville d'une invention moins heureuse. L'orgue de Barbarie et la clarinette de la coryphée auront, quoi que vous fassiez, plus d'esprit que vous; il y a dans ces haillons du rire, de la joie, des trépi-nements pour plus d'un quart d'heure. Or, quelles sont donc, de notre temps, les nombreuses choses qui fassent rire davantage et aussi bruyamment? En vérité, je vous le dis, cette clarinette portée par une femme et cet orgue de Barbarie par un homme sont un véritable chef-d'œuvre d'invention. Ajoutez à cela que ce tableau, digne de Téniers ou de Callot, est encadré dans une chanteuse de rue qui devient prima donna à Milan, dans un directeur de théâtre, homme de goût et d'esprit, et dans un jeune fashionable amoureux de toutes les actrices en vogue. Le tout s'appelle *Louissette ou la Chan-*

teuse de rue. MM. Ambroise, Barqui, Sommereux, et M^{me} Thibaut et Minié s'y montrent pleins de gaîté, de bonne humeur et d'esprit. D'où je conclus qu'avec ce chef-d'œuvre d'absurdités, on peut pour le moins acheter un château et devenir député au besoin.

Si vous n'avez pas été trois ans étudiant à Paris, vous auriez pu l'être; mais vous l'avez été, car quel est l'homme aujourd'hui qui n'ait pas été plus ou moins étudiant? Donc, vous avez connu Cabochard, ce jeune et intéressant étudiant, consommant les économies paternelles et maternelles en robes, en châles, en chapeaux de gros-de-Naples, en bottines de satin turc et autres friandises tout aussi féminines; et quand à ces dépenses viennent se joindre la bière, les cigares, les demi-tasses, les petits verres, les parties de billard, les beateaks aux pommes de terre et les billets de parterre, on conçoit qu'il arrive un instant où il faut un rude courage pour mettre ses comptes en ordre, tant c'est là un horrible grimoire à déchiffrer. En cette circonstance, il reste deux partis: se faire ermite ou retourner sous le toit hospitalier de sa famille.

Cabochard, depuis deux ans qu'il est à Paris, s'aperçoit un beau matin qu'il a tout simplement oublié de commencer son droit, et cependant le temps presse, car son père brûle du désir d'avoir un avocat dans sa famille. Notez que ce brave homme de père est pâtissier à Chartres, à l'enseigne du *Flan-Couronné*. C'est égal, il veut que son fils ait fait son droit. Cabochard a donc résolu de faire des économies et d'étudier le code. Mais, grand Dieu! que les économies de Cabochard sont coûteuses! Avec un gros sou, il casse une glace de deux cents francs chez un miroitier; avec deux pots à fleurs, il brise tout l'étalage d'un marchand de porcelaine: on n'a pas la main plus malheureuse. Dans son désespoir, il se bat contre un melon, croyant se battre contre son rival. Décidément Cabochard se fera pâtissier comme monsieur son père. L'art culinaire aura un adepte de plus, et le barreau un avocat de moins.

Il y avait là vingt vaudevilles; les auteurs n'y ont trouvé qu'une parade digne des tréteaux, que M. Ambroise, d'une rotundité beaucoup trop prononcée, rend à peine supportable. Et voilà le chemin fleuri et joyeux dans lequel il nous faut marcher quelque temps encore avant d'obtenir *les Pilules du Diable!*

Depuis huit jours notre ville est enveloppée d'un épais brouillard, ce qui empêche sans doute la barque du Grand-Théâtre de faire bonne route. Le vent a singulièrement fraîchi depuis lundi, et les voiles transparentes de la jolie balancelle *Caroline-Beaucourt* ont

l'inspire; religion, science, tout ce qu'il y a de noble, de grand dans le cœur de l'homme, tout cela est subordonné à l'ambition, réduit à ses proportions étroites; tout cela est un moyen.

Les tempêtes battent votre port, a dit M. Quesnault aux habitants de Cherbourg; devant votre rade s'élève au-dessus des flots un môle superbe, un des plus gigantesques travaux que l'intelligence humaine ait créés pour lutter contre les éléments; j'obtiens les millions nécessaires à son achèvement. Votre port, taillé dans le granit par les ordres de Napoléon, je le ferai achever; votre arsenal dont la construction languit, je le ferai terminer; mais il me faut les voix de Cherbourg, parce que je suis dévoué corps et ame au ministère. Une fois enfin les habitants de Cherbourg ont refusé de signer le contrat; tant de corruption, tant d'assurance dans ce marché des consciences les ont effrayés; la majorité a refusé ses voix et a rappelé le vieux Bricqueville qui la représentait dans des jours où l'opposition, plus forte et plus compacte, luttait avec plus de succès.

Nous verrons maintenant si le ministère osera refuser les derniers fonds nécessaires pour achever cette jetée de Cherbourg, ce travail de géants, commencé depuis soixante ans, derrière lequel doivent s'abriter à la fois et nos navires de commerce et nos vaisseaux de guerre. Nous verrons si les fonds manqueront pour ce magnifique port conquis sur le roc, si les travaux de l'arsenal languiront. Nous saurons enfin si une rancune ministérielle l'emporte sur les besoins de notre marine militaire et de notre marine marchande. Nous verrons si la corruption, trompée une fois, punira les votes indépendants qui lui ont résisté. K.

On avait annoncé, il y a quelque temps déjà, que le jugement de Quénisset et de ses co-accusés commencerait le 29 de ce mois. Cela nous paraît à peu près impossible aujourd'hui, car, d'après les règles de notre procédure, il faut qu'il existe toujours au moins un intervalle de dix jours entre la comparution en justice et la signification de l'arrêt de renvoi et des pièces du procès. Or, en supposant que cette signification ait été faite le 19, le délai légal pour l'ouverture des débats n'expirerait pas avant le 30.

En attendant ces débats qui montreront d'une manière bien évidente combien était misérable et restreint ce prétendu complot dont on veut faire en ce moment un épouvantail pour la France, la presse commence à discuter le rapport de M. de Bastard et à prouver, d'après ce rapport même, que le pays aurait grand tort de s'effrayer de machinations douloureuses sans doute, mais qui n'ont jamais eu un seul instant ce degré d'importance qu'on cherche à leur donner dans un intérêt de système et de parti qui exclut toute manifestation de la vérité.

On fait faire en ce moment à l'imprimerie royale un tirage très-considérable du rapport de M. de Bastard. Ce rapport sera envoyé dans les départements, à tous les électeurs, comme on a fait pour tous les documents du même genre qui ont précédemment paru. Ce sont les contribuables qui font les frais de ces publications inutiles et coûteuses, qui n'ont d'autre but que de frapper les imaginations et de rattacher à l'ordre de choses tous les hommes timides qui pourraient vouloir s'en détacher.

M. le maire a écrit hier au *Courrier de Lyon*, à propos des trottoirs, une lettre dans laquelle il a glissé un paragraphe à notre adresse. Le voici :

« Les uns voient dans cette affaire l'occasion de satisfaire leur besoin d'affaiblir le pouvoir, de le déconsidérer, et d'arriver au but désorganisateur qu'ils se proposent; les autres, etc. »

Nous répondrons à M. le maire : Monsieur, vous représentez à Lyon le pouvoir politique, bien que vos fonctions et la dignité dont vous êtes revêtu aient leur source dans l'élection des citoyens, et, par conséquent, dans un principe auquel nous sommes attachés; vous êtes en même temps le premier administrateur de la cité. Il y a donc en vous deux caractères distincts que nous vous engageons à ne pas confondre, parce que l'administrateur qui voudrait

justifier ses actes par l'opinion politique du délégué du pouvoir offrirait de bien minces garanties de capacité.

Quant vous ferez des actes politiques, nous les examinerons, comme c'est notre droit, nous les jugerons, et l'opinion publique les jugera aussi en dernier ressort. Quand vous passerez des marchés, nous aurons encore le droit de les examiner et de les juger; nous le ferons, comme nous l'avons fait jusqu'ici, sans nous préoccuper de vos opinions, parce que les trottoirs n'ont pas de drapeau et que le bitume n'est pas un principe. Lorsque nous trouverons les marchés que vous avez passés onéreux à la cité, fatals à ses finances, empreints d'un caractère d'incurie ou d'erreur, notre but désorganisateur, comme vous dites, se bornera à faire nos efforts pour prouver qu'il est de l'intérêt bien entendu de la ville de rompre ces marchés. Défenseurs constants des institutions municipales que les mauvaises administrations compromettent, nous ne croirons pas les avoir affaiblies quand nous aurons consciencieusement démontré les erreurs des édiles. Nous croirons au contraire avoir accompli un devoir et rendu service à notre cité.

Quant à vous, monsieur, si les prétentions que vous laissez percer aujourd'hui pouvaient être admises, il s'ensuivrait que, du moment qu'on appartient à l'opposition, tous les jugements que l'on porte seraient entachés de mauvaise foi; il s'ensuivrait encore qu'on justifierait tout en disant : Je suis l'homme du pouvoir! Vous avez choisi là, pour justifier les attaques dont votre administration pourrait être l'objet, un moyen qui n'est pas sérieux et que l'opinion publique n'admettra pas. Elle a passé par trop de bouches pour n'être pas usée cette formule employée par des hommes auxquels nous ne voulons en rien vous comparer, et qui consiste à s'écrier dans un moment difficile, afin d'exciter l'intérêt : Je suis une victime politique !

On lit dans la *Gazette du Midi* :

M. Fulchiron, député de Lyon, a traversé Marseille, de retour de Rome. Il rapporte de ce voyage divers objets d'art et des documents pour un ouvrage qu'il compte intituler : *Statistique de l'Italie*. Par la protection de l'ambassadeur, toutes les bibliothèques de Rome ont été ouvertes à ce député.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que le singulier meneur des centres et le rival d'éloquence de M. Bugeaud aspire à la réputation d'auteur. Sous la Restauration, son ardeur littéraire s'était épanchée en œuvres de théâtre, et avait même, dit-on, enfanté une tragédie, laquelle dort d'un paisible sommeil à côté de l'*Arbogaste* de M. Viennet. M. Fulchiron a daigné aujourd'hui descendre à la prose, et ses lecteurs ne peuvent qu'y gagner; car, s'il faut en juger par quelques fragments naguère confiés à un journal, il paraît qu'à défaut d'esprit, son œuvre aura du moins le mérite de principes raisonnables.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

On nous a communiqué une lettre de Mascara du 2 novembre 1841.

Les militaires restés à Mascara savaient déjà qu'une forte colonne devait y passer l'hiver, et l'on espère récolter beaucoup de céréales l'été prochain aux environs de cette ville, parce que les moissons pourront être efficacement protégées dans un rayon assez étendu.

M. le lieutenant-général Bugeaud a laissé ses instructions à M. le maréchal-de-camp de Lamoricière, qui, selon toute apparence, prendra le commandement de la colonne mobile de Mascara.

Les troupes ne manquent pas dans la province d'Oran, où se trouvent présentement les 1^{er}, 23^e, 41^e et 56^e régiments d'infanterie de ligne; les 6^e, 13^e et 15^e légers; trois bataillons de tirailleurs de Vincennes; le 2^e chasseurs d'Afrique et de nombreux Arabes auxiliaires; enfin un bataillon de zouaves.

Chronique.

LYON.

Le *Compte administratif* des deux hôpitaux civils de Lyon pour l'année 1840, présenté au conseil-général d'administration de ces établissements par le conseil-général exécutif le 1^{er} octobre dernier, vient d'être publié.

— La police vient d'arrêter le nommé Chambon qui, en se promenant dans la galerie de l'Argue, s'était occupé à décrocher des pantalons aux devantures des marchands d'habillements.

Nécrologie.

Les habitants des Brotteaux sont dans le deuil et la tristesse. Ils cherchent en vain depuis quelques jours, sous les arbres défeuillés, celui que la Providence, dans une de ses pensées mystérieuses, leur avait envoyé on ne sait de quel pays. Où est donc notre prince si débonnaire, notre général si amusant, notre garde national modèle? se demandent-ils à chaque heure du jour. Hélas! son vaste chapeau à claques, surmonté d'un immense plumet rouge, ne se dresse plus sur sa tête bénigne; son large cordon bleu et ses nombreuses décorations ne brillent plus sur sa vaste poitrine; son innocente épée ne resplendit plus dans sa main inoffensive, et son bâton de pèlerin est tombé dans la poussière comme un sceptre royal! Vieux soldats qui aimiez tant à lui entendre murmurer quelques scènes de votre vie héroïque; jeunes filles qui riez de si bon cœur à ses propos galants et à ses tendres œillades; jeunes enfants qui ne respectez rien, et qui aimez tant à rire aux dépens de ceux que la nature semble avoir créés pour vos malins plaisirs; vous tous qui avez de douces larmes pour l'innocence et de bons souvenirs pour la vertu, pleurez, pleurez, Petit-Jean n'est plus !...

Petit-Jean a été l'une des célébrités de notre pays. Durant sa vie, il a eu les honneurs de la lithographie et de la biographie. L'un de nos collaborateurs l'a chanté naguère dans un feuilleton. Petit-Jean vivra donc plus que ne vivent les roses, l'espace d'un matin.

Petit-Jean a vu se refléter dans sa vie un grand nombre de positions sociales. Né au sein de la pauvreté, sans cesse harcelé par la misère, il vivait heureux en dépit de la pauvreté et de la misère, car il avait amassé un trésor de bonheur dans son imagination féconde. Prenant au sérieux tous les caprices de la folle du logis, il s'est cru prince et a singé la vie de prince; il s'est cru général et a singé la vie de général; il s'est cru garde national et a été la charge vivante du garde national; il s'est cru aimé et a mené une douce vie d'amant passionné. Heureux Petit-Jean! tu as, sans le savoir, résolu un grand problème !

Petit-Jean a eu aussi les honneurs de la prévention. Un jour qu'il était venu visiter la bonne ville de Lyon, la foule rieuse se pressait sur ses pas et lui faisait cortège. Il saluait gracieusement à droite et

— Le ballon de M. Comaschi a été divisé en plusieurs parties pour des expériences; une de ces parties, que l'on gonflait hier à la Rotonde et qui formait un ballon ordinaire, a tout-à-coup rompu les cordes qui la retenaient et a été emportée par le vent, sans que l'on sache dans quelle direction elle marche.

— Hier, on a trouvé dans la rue de la Monnaie un petit paquet entouré de papier et portant l'adresse d'une dame; il est déposé chez M. Jean Vial, poëlier, rue de la Monnaie.

— Les plâtres du baptistère de Florence sont arrivés à Lyon. Ils ont été déposés, par les soins de M. le maire, dans une salle de notre musée.

— Il y a quelques jours, à la suite d'un rixe, un individu dont la police recherche les traces a frappé de douze coups de couteau un homme avec lequel il venait d'avoir une légère altercation.

Des événements graves, mais qui ne sauraient être imputés aux fondateurs du journal *le Travail*, les ont forcés de suspendre la publication de cette feuille. Ils avaient d'abord conçu l'espoir que cette suspension ne serait que de peu de durée; mais aujourd'hui, dans leur incertitude, ils croient devoir prévenir les personnes dont l'abonnement aurait été laissé à découvert par le service de ce journal, et qui désireraient recouvrer les déboursés auxquels elles ont droit, qu'elles peuvent s'adresser à M. Busque, rue Mulet, n° 1, au 2^e, où il sera pris note de leur réclamation, laquelle devra être nécessairement appuyée d'un reçu d'abonnement, privé que l'on est de tout moyen de contrôle. Lorsque le chiffre total de ces réclamations sera arrêté, il sera remis à domicile la part de chaque réclamant.

Les personnes qui sont redevables d'un ou de plusieurs numéros sont priées d'en verser le montant dans les mêmes mains.

(Note de la rédaction du journal *le Travail*.)

Paris, le 18 novembre 1841.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La cour des pairs a délibéré hier jusqu'à six heures du soir sur les mises en accusation qu'elle est appelée à prononcer. Elle a déjà statué à l'égard de quelques inculpés; mais ses membres se sont renfermés dans une telle discrétion qu'il est impossible de connaître les décisions qu'elle a prises.

La cour des pairs continue aujourd'hui ses délibérations, et il est probable que cette séance lui permettra de terminer cette première partie de ses travaux.

On ne sait pas encore si M. Dupoty sera mis en accusation. Aucun doute ne subsisterait à ce sujet, si l'on pouvait asseoir son jugement sur les termes mêmes du rapport de M. de Bastard; car ce rapport ne contient aucune charge sérieuse contre M. Dupoty. Mais l'arrestation de cet écrivain a soulevé contre le ministère un tel orage d'accusations et de reproches, qu'il serait bien aise de mettre sa responsabilité à couvert derrière un arrêt de la cour des pairs qui, en renvoyant Dupoty devant elle, prouverait que ce n'est pas sans de graves raisons qu'on l'a mis en état d'arrestation. Les démarches les plus actives et les plus pressantes ont été faites dans ce but; nous saurons bientôt si elles ont réussi.

Ce n'est pas M. le chancelier Pasquier qui a présidé hier la cour des pairs; il s'est trouvé assez indisposé pour être obligé de céder le fauteuil à M. Portalis, ce qui l'a vivement contrarié, car M. Pasquier aime, par-dessus toutes choses, à mettre la main aux affaires judiciaires. Cette besogne lui plaît, il s'y trouve heureux.

— Le *Courrier français* rapporte ce matin qu'on s'entretenait hier à la Bourse de la dissolution prochaine du ministère. « Les uns, dit-il, annonçaient la retraite de M. Guizot et de M. Humant; les autres se bornaient à dire que le ministère était dans un tel état de désorganisation qu'il ne passerait pas la semaine. »

— M. le maréchal Soult, le président nominal du 29 octobre, joue en ce moment un singulier jeu. Il se considère bien encore comme collègue de M. Guizot; mais, pour tout ce qui concerne les questions politiques et la marche du cabinet, il l'a complètement abandonné pour se livrer à une double conspiration. Le maréchal conspire avec MM. Dufaure et Passy d'une part, avec M. Molé de l'autre. Il est persuadé qu'après la chute du cabinet du 29 octobre, qu'il

reçu un léger échec. L'orage a grossi, et vendredi la foudre est tombée rudement sur le brick *la Reine d'un Jour*, capitaines M. Andran et M^{me} Miro.

Cependant le temps s'éclaircit, les nuages se dissipent, et M^{me} Beaucourt a reparu dans *le Follet*, plus brillante, plus jolie, plus gracieuse, plus souple que jamais; M^{me} Miro a repris une éclatante revanche dans *les Huguenots*, et M. Andran chantera la semaine prochaine avec ce charme qui lui est naturel.

La seconde représentation des *Huguenots* a été moins favorable encore à M. Arnaud que la première. Son chant, si toutefois il est convenu qu'il chante, est le cri arrivé à sa plus pure expression. Certes, il y a chez ce ténor des qualités de force et de puissance dans l'émission du son; mais à coup sûr ce n'est pas là une vocalisation gracieuse, savante et rationnelle. Pour nous, nous ne croyons pas que ce système de chant soit appelé à un long avenir, et nous sommes du parti de l'école qui chante, qui accentue, qui vocalise, qui soigne les détails mélodiques, et qui ne sacrifie pas tout le drame, toute la passion, tout l'esprit d'un rôle à deux ou trois notes d'éclat.

Cependant ne désespérons point trop des ténors, des prime donne, des basses et des barytons à venir. Voici une école de chanteurs qui vient de s'ouvrir au théâtre de la galerie de l'Argue, sous la direction de M. Rozet. Là, des artistes futurs s'essaient chaque dimanche à chanter les grandes partitions, avec accompagnement d'orchestre. Il peut sortir de ce petit théâtre quelques chanteurs; et nous croyons que c'est une heureuse idée que l'établissement de ce gymnase lyrique.

Voici l'hiver avec ses giboulées de toutes sortes. Il manquait à Lyon des salons élégants où l'on pût entendre de la bonne musique; MM. Benacci et Peschier ont donc été heureusement inspirés de construire des salons qui peuvent rivaliser avec ceux de Pleyel. Là doivent s'établir, cet hiver, des matinées musicales qui ne peuvent manquer d'obtenir le plus grand succès. Nos artistes semblent vouloir se réveiller définitivement de leur assoupissement et nous promettent merveilles. Lyon, par hasard, serait-il appelé à devenir aussi une ville musicale? Alors nous croirions à la perfectibilité. Z.

à gauche, et murmurait des paroles que personne ne comprenait, mais dont il était facile de deviner le sens, à la joie épanouie sur son visage rebondi. Soudain cette jubilation universelle est troublée par l'arrivée de deux hommes à l'air sinistre et armés de gros bâtons; les agents de police fendent la foule, se précipitent sur Petit-Jean et l'entraînent à l'Hôtel-de-Ville comme un malfaiteur. En arrivant devant le magistrat chargé de l'interroger, Petit-Jean croisa dignement les bras sur sa poitrine et attendit, avec le calme et le courage qui sont les attributs d'une conscience irréprochable, les interpellations du magistrat.

— Pourquoi venez-vous ainsi troubler le repos de la ville par vos singeries? lui dit celui-ci.

— Pour... pourquoi trou... troublez-vous un... un prince dans... dans l'exercice de ses fonctions? riposta Petit-Jean.

Les agents de police lui rirent au nez et le mirent à la porte.

Petit-Jean, plus fier que jamais après cette aventure, regagna les Brotteaux, sa patrie adoptive; mais, en passant sur le pont Morand, il ne put s'empêcher de s'arrêter un instant pour reporter ses regards sur Lyon. Comme Jonas quittant Ninive, il dit, en regardant l'Hôtel-de-Ville :

— Ly... Lyon, je... je te plains!... Je... je mau... maudis ton... ton mai... mai... re et ses ses a... a... gents... gents... de po... po... police !

Puis il continua son chemin. Quelque temps après, le maire maudit de Petit-Jean était destitué.

Petit-Jean ne pouvait mourir d'une mort commune. Il lui fallait une fin digne de sa vie; il devait être victime de quelque grande catastrophe: c'est ce qui est arrivé. Lors de la dernière inondation, lorsque les flots du Rhône commençaient à se ruer sur la digue de la Tête-d'Or, Petit-Jean accourut pour commander au Rhône de respecter la digue et les Brotteaux; mais la voix de Petit-Jean se perdit dans le bruit des flots, hélas! la digue fut emportée, et Petit-Jean disparut dans la brèche.

Quelques jaloux de ses mérites et de sa renommée prétendent qu'il est mort à l'hospice de l'Antiquaille; mais ses sincères admirateurs, ceux qui ont été les témoins de ses exploits, savent s'il était capable de faire une fin si déplorable. J. C.

regarde comme infaillible et prochaine, ces deux combinaisons seront seules possibles, et ils'arrange de manière à faire également partie de l'une ou de l'autre. M. de Dalmatie et M. de Mornay, son fils et son gendre, le secondent merveilleusement dans cette double intrigue. Par le premier il communique avec M. Molé, par le second avec MM. Passy et Dufaure.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 NOVEMBRE.
Cinq 0/0, 116 15.—Quatre et demi 0/0, 000 00.—Quatre 0/0, 101 75.—Trois 0/0, 80 05.—Banque, 3385 00.—Obligations de Paris, 1300 00.—Naples, 106 60.— Dette active d'Espagne, 22 5/8.—Etats Romains, 102 1/2.—Cinq 0/0 belge, 102 0/0.—Trois 0/0 belge, 00 00.—Banque belge, 775 00.—Caisse Lafitte, 1040 00, 0000 00.—Emprunt de 1841, 80 90.

Cour des Pairs.

ATTENTAT DU 13 SEPTEMBRE 1841.

Rapport de M. de Bastard.

Voici ce qui a rapport à M. Dupoty (Auguste), rédacteur en chef du *Journal du Peuple*.

Messieurs, dit le rapporteur, vos commissaires s'occupaient sans relâche de vérifier quelle foi devait être ajoutée aux déclarations de Quéniisset, et, à part l'inculpé Boucheron, tous les autres individus désignés par l'auteur de l'attentat comme ses complices persistaient à nier qu'il y eût rien de commun entre eux et le crime du 13 septembre. D'un autre côté, malgré la déplorable et funeste influence que l'excitation d'une certaine partie de la presse semblait avoir exercée dans l'esprit de quelques-uns des hommes dont vos commissaires avaient à s'occuper, ils n'avaient rencontré aucun nom, aucun indice matériel qui les mit, sous ce rapport, sur la voie d'une complicité judiciaire, lorsqu'on leur apporta la lettre que vous connaissez déjà, et dans laquelle l'un des deux individus qui, d'après Quéniisset, auraient été nommés au mois d'août agents révolutionnaires pour la société des Travailleurs égaux, s'adressait au sieur Dupoty, rédacteur en chef du *Journal du Peuple*.

Quel était l'homme auquel étaient faites d'aussi étranges confidences ? Quel était le journal auquel s'adressait Launois pour le supplier de prendre sa défense ? Ce journal, c'était celui qui se lisait habituellement à haute voix dans le cabaret de Colombier, dans le lieu même où s'étaient armés Quéniisset et ceux qu'il indiquait comme ses complices. Cet homme, c'était l'ancien rédacteur en chef du *Vigilant de Seine-et-Oise* et plus tard du *Réformateur*, l'un des membres du comité central pour la réforme électorale, choisi par ce comité même pour faire partie du comité de correspondance, ayant en cette qualité présidé des banquets populaires, porté des toasts à la réforme; ayant pris, en un mot, une part active à toutes ces manœuvres dont les auteurs, bien qu'en s'appliquant à ne pas dépasser les bornes posées par la loi, exploitent cependant ou font naître toutes les occasions possibles de travailler à inspirer aux populations la haine des institutions qui nous régissent.

Dans de pareilles circonstances, le premier devoir de vos commissaires était de s'assurer de la personne à laquelle une telle lettre était adressée. Mais un devoir non moins strict prescrivait à vos commissaires de ne pas perdre un instant pour approfondir ces faits qui se trouvaient coincider d'une manière si digne de remarque avec le cri d'alarme poussé par un des complices présumés de l'attentat.

L'instruction a dû scruter les antécédents de Dupoty sous deux rapports. En sa qualité de rédacteur en chef du *Journal du Peuple*, elle avait à lui demander compte des provocations qui pouvaient se trouver dans ce journal comme de faits personnels dont il aurait à répondre en justice; elle avait également à rechercher si d'autres faits étrangers à cette rédaction ne venaient pas corroborer, en les expliquant, les termes de la lettre interceptée. Une perquisition faite aussitôt, tant au domicile du sieur Dupoty qu'au bureau du *Journal du Peuple*, a amené la saisie d'un nombre considérable de pièces qui ont été examinées avec un soin scrupuleux. Nous devons vous exposer d'une manière complète le résultat des investigations auxquelles se sont livrés vos commissaires.

Ici, M. le rapporteur s'étend longuement sur le résultat des perquisitions faites au bureau du *Journal du Peuple* et signale à MM. les pairs l'esprit de ce journal.

Et cependant, il faut le dire, ce journal n'est pas encore le plus avancé parmi ceux qui ont arboré hautement la bannière de la réforme politique pour arriver à la démocratie pure et simple; il n'admet point pour base de sa théorie le communisme, c'est-à-dire l'abolition de la propriété individuelle (voir le numéro du 2 septembre 1841). Enfin, depuis huit ans que ce journal existe, il n'a pas encouru une seule condamnation judiciaire. La modération dans les termes, quand on les sait employer habilement, peut sans doute couvrir fort souvent la violence dans les idées; elle peut aussi détourner l'attention du but que se proposent ceux qui les émettent; mais le sens moral ne suffit-il donc pas, quand il vient à être trop clairement blessé, pour distinguer la provocation de la critique, pour ne pas confondre l'insulte et l'outrage avec le simple blâme ? Vous allez en juger, Messieurs, par quelques citations.

M. le rapporteur cite plusieurs articles qui, selon lui, seraient une sorte de provocation à l'attentat; il reproche à M. Dupoty d'avoir accueilli alors des bruits sur la personne de Quéniisset que la justice, obligée au secret, ne pouvait démentir.

Le sieur Dupoty, ajoute M. de Bastard, a soutenu qu'il croyait avoir pleinement satisfait à ses devoirs, en prenant les noms et adresses des jeunes gens qui lui avaient fait cette communication importante, et que, leur déclaration lui ayant paru empreinte d'un caractère de bonne foi, il n'avait pas cru pouvoir se dispenser de l'insérer dans son journal, pour arriver à l'éclaircissement du fait allégué.

Quant à ce qui pourrait présenter un caractère de provocation ou de connivence dans les autres articles que nous avons rapportés tout-à-l'heure, nous citerons textuellement les réponses qu'a faites à ce sujet Dupoty dans son dernier interrogatoire.

M. le chancelier lui fait remarquer, au sujet de l'article publié le 12 septembre, que l'on sait parfaitement à qui, dans le langage des factions, s'adresse ce cri : « A bas les complices de Dumouriez ! » que de plus ce cri : « A bas l'homme de Gand ! à bas les traîtres ! à bas les bastilles ! » est précisément celui qui a été arrêté dans les conciliabules de la société qui avait armé le bras de Quéniisset, et que cette coïncidence est une chose extrêmement grave dans cette affaire.

Dupoty répond : Ce ne serait que par la voie de l'interprétation la plus forcée qu'on pourrait voir une relation quelconque entre une polémique qui, quelque vive qu'elle puisse être, n'a pas attiré l'attention du parquet, et un assassinat. Il n'entre pas dans ma pensée, assurément, de dénoncer d'autres journaux; mais si l'on se reportait à l'époque, on verrait la même thèse discutée dans la plupart des feuilles de l'opposition. Il y a tout un monde entre une thèse non incriminable et non incriminée par le parquet, et une tentative d'assassinat imputée à des gens que je ne connais ni directement ni indirectement.

D. Les sentiments que vous exprimez sur le crime de Quéniisset sont sans doute fort convenables, mais on ne peut s'empêcher de

regretter qu'ils n'aient pas été plus présents à la pensée des rédacteurs de votre journal lorsqu'ils ont imprimé et publié le numéro du 16 septembre. On se plaint, dans cet article, de l'impression que l'attentat du 13 a produite sur l'esprit d'un certain nombre de journalistes de l'opposition; ainsi vous trouvez ridicule jusqu'au brave *Constitutionnel*, qui se félicite de ce que Dieu protège la France; ainsi vous dites, au sujet d'autres journaux, que c'est à qui fera retentir plus haut les mots d'attentat et les jérémiades, que c'est à qui repoussera la solidarité de cet acte. Ce que vous appelez jérémiades, et la volonté de repousser la solidarité d'un acte pareil à celui qui venait d'être commis, étaient cependant des choses assez naturelles, et qui ne devaient pas être traitées si légèrement, lorsqu'il s'agissait d'un crime que maintenant vous répudiez si hautement et si justement. Qu'avez-vous à dire ? — R. J'ai à répéter que je ne saurais trop protester contre ces réminiscences, contre ces rapprochements de choses qui constitueraient tout au plus un procès de presse, si toutefois l'on pouvait raisonnablement construire un procès de presse sur ces données-là, et cette épouvantable inculpation de complicité dans un fait matériel, dans un assassinat.

D. En parcourant encore les papiers saisis chez vous, j'en ai rencontré un qui est sans signature, mais dont vous connaissez peut-être l'écriture. J'y trouve cette phrase : « Le gouvernement cherche à mettre la force dans les mains des gendarmes. En sommes-nous donc revenus à la garde prétorienne ? Grâce au plan du maréchal Gérard pour investir la ville, et grâce aux fortifications pour l'encercler et la dominer, les soudards seront désormais les maîtres de la France. » — R. C'est un des cent articles que nous recevons et que nous n'insérons pas. La plupart du temps ils nous sont adressés anonymement ou mis dans la boîte du journal.

D. Je vous fais remarquer encore une fois que les expressions les plus haineuses et les plus violentes contre le gouvernement se retrouvent dans presque toutes les pièces saisies chez vous, ce qui semble dénoter que vous leur prêtiez un accueil assez favorable. Dans la circonstance présente, il y a une remarque importante à vous faire. Cette note contient une attaque très-vive contre le maréchal Gérard et contre un plan qu'il aurait conçu; et tout le monde sait que ce plan n'est autre chose qu'un moyen de rassembler promptement la garde nationale, et de la porter sur tous les points où sa présence peut être nécessaire pour maintenir la tranquillité publique. Vous-même vous faites partie de la garde nationale. Comment se fait-il qu'une attaque contre un plan de la nature de celui dont il s'agit ait été accueillie et conservée par vous de cette manière ? — R. Je dirai que cette note n'a pas été accueillie, puisqu'il est facile de se convaincre, à sa seule inspection, qu'elle n'a pas servi de copie, qu'elle n'a jamais été imprimée. Si elle l'eût été, ce n'est pas dans mes papiers, mais à l'imprimerie qu'on l'eût trouvée. J'ajouterai que, dès qu'un journal appartient à une opposition un peu vive, il est exposé à recevoir des élucubrations de toute espèce. Cela arrive aux journaux monarchiques eux-mêmes qui reçoivent souvent des pièces tout-à-fait étrangères à la pensée de ces journaux.

D. Je trouve encore dans vos papiers un assez long écrit signé par un nommé Dourille, qui a subi dernièrement une condamnation pour association. Cet écrit a pour titre : *Chroniques républicaines, le 21 janvier 1793*. Il commence ainsi : « Le 21 janvier, fête sous la République, oublié sous l'Empire, expié sous la Restauration, est devenu la gloire des démocrates et la terreur des rois et des sots. » Tout l'esprit de ce long article est conséquent à cette première phrase; c'est un manifeste contre la royauté. Je suis obligé de vous répéter que la conservation d'une telle pièce fait naître de tristes conjectures. — R. C'est un feuilleton historique qui avait été proposé au journal, et qui n'a pas passé. Quand un auteur vous envoie un article qu'on n'insère pas, on est bien obligé de le garder pour le lui rendre, dans le cas où il le redemanderait. Sur cette remarque, plusieurs fois indiquée par M. le président, que le caractère de ces pièces fait naître de fâcheuses réflexions, je dirai encore une fois qu'entre les idées des autres et nos actes à nous il y a un monde moralement et légalement. Je répéterai enfin que, dans la nuance d'opinion où il est rédigé, le *Journal du Peuple* n'a jamais subi de condamnation, même pour le délit le plus banal, qui est celui d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement.

M. le rapporteur rend compte encore de plusieurs questions semblables adressées à M. Dupoty sur d'autres pièces saisies au bureau du *Journal du Peuple*, et continue ainsi :

Quant aux sociétés secrètes, le sieur Dupoty soutient que, soit avant, soit depuis la loi sur les associations, il n'a jamais fait partie d'aucune société de cette nature. Il ne peut nier sans doute, car cent documents imprimés en font foi, qu'il est membre du comité central établi à Paris pour la réforme électorale; mais ce comité, dont font partie, dit-il, ainsi que lui, quarante personnes membres de l'Institut, députés ou autres, est, à ses yeux, tout-à-fait légal, « en tant que son action se borne à recueillir des signatures pour des pétitions qui doivent être adressées à la chambre. » En sa qualité de secrétaire de ce comité, il a été dans le cas de recevoir les signatures des nombreux citoyens qui voulaient apposer leurs noms à ces pétitions; mais il ne croit pas avoir besoin de s'expliquer à cet égard.

M. le président lui fait observer que l'existence des comités réformistes a été déclarée illégale par arrêt de justice passé en force de chose jugée.

Dupoty répond :

En fait, le comité central a cessé de fonctionner bien avant que l'arrêt dont il s'agit ait été rendu. En droit et en politique, je crois que l'arrêt dont vous parlez n'est applicable qu'aux sociétés qui, sous prétexte de réforme électorale ou sous tout autre prétexte, menaceraient la sûreté de l'Etat, et il serait bien facile de prouver que le comité central ne s'est jamais occupé que de colliger des signatures pour les faire parvenir à la chambre. Ce ne sont pas des députés, des hommes éminents dans la législature, qui se mettraient en flagrant délit d'illégalité.

M. le rapporteur parle des banquets réformistes auxquels a assisté M. Dupoty, et reprend en ces termes :

Un dernier fait restait à éclaircir; c'était la position de Dupoty dans la garde nationale de Paris, dont il fait partie comme sous-lieutenant de la 3^e légion (3^e bataillon, 4^e compagnie).

Lui-même a expliqué cette position ainsi qu'il suit :

J'ai été suspendu avec sept ou huit de mes camarades pour avoir porté, au nom de ceux qui pensaient comme nous, une protestation contre l'embastillement de Paris et contre la faiblesse de la politique extérieure au sujet du bombardement de Beyrouth. Je n'avois pas attendu la décision du conseil de préfecture, et j'avois donné ma démission, m'en référant à la compagnie; mais ma démission n'a pas été acceptée. Depuis, le conseil de préfecture a prononcé une suspension de deux mois qui a été prorogée par ordonnance royale. Cette prorogation n'a de terme que celui qui est indiqué par l'article de la loi qui veut que, si elle n'est pas levée au bout d'un an, il soit procédé à une nouvelle élection.

Les développements dans lesquels nous venons d'entrer vous montrent assez, messieurs, avec quel soin vos commissaires ont cherché à éclaircir les moindres faits.

C'est ici, messieurs, qu'il importe de faire passer textuellement sous vos yeux les explications données par Launois d'une part, par Dupoty de l'autre, lorsque M. le chancelier leur a représenté d'abord séparément la lettre dont il s'agit :

M. le chancelier, à Launois : Vous avez déclaré tout-à-l'heure que vous n'étiez en relations avec aucuns rédacteurs de journaux, et l'une des lettres que je viens de vous représenter est adressée au

sieur Dupoty, rédacteur en chef du *Journal du Peuple*. — R. C'est la première fois que je lui écris, à cet homme. Il faut bien que nous nous adressions aux journaux pour qu'ils défendent notre cause. Qui est-ce qui la défendrait sans cela ?

D. Il est difficile de croire, d'après la teneur de cette lettre, que ce soit la première fois que vous ayez eu des relations avec le sieur Dupoty.... Toutes les expressions indiquent que vous étiez, avant de l'avoir écrite, en relations assez intimes avec le sieur Dupoty. Vous l'appelez *cher citoyen*... et la lettre se termine comme elle commence par un grand témoignage d'amitié. On y lit ces mots : « Cher citoyen, je vous serre à tous la main. » — R. On peut bien aimer les gens qui défendent les droits du peuple.

D. Vous avez dit que vous n'aviez jamais eu de relations avec le sieur Dupoty. Si cela était, comment lui auriez-vous écrit dans les termes où vous l'avez fait ? — R. Si je l'avois connu, je lui aurais adressé ma lettre à son bureau ou chez lui, mais je ne sais seulement pas où est son bureau ni où il demeure; c'est pour cela que j'ai mis l'adresse que vous avez vue.

D. Cela ne prouve rien du tout. Vous saviez bien que la lettre, avec l'adresse qu'elle porte, lui parviendrait, puisque vous avez donné trois sous pour l'affranchir. — R. Oui, monsieur; je persiste néanmoins à dire que je ne l'ai jamais vu, et que c'était la première fois que je lui écrivais.

Nous citons maintenant les termes de l'interrogatoire subi par Dupoty.

Le prévenu, y est-il dit, reçoit la lettre de nos mains; il la relit lui-même à haute voix; il dit ensuite : « Ma première impression, en lisant cette lettre, c'est que c'est une provocation. Cet individu veut peut-être faire croire qu'il existe entre nous, je ne dirai pas des rapports, mais quelque chose qui motive cette démarche de sa part. Il répugne toujours de crier à la provocation; mais je vous avoue que c'est ma première impression. Comment cet homme, étant au secret, a-t-il pu écrire cette lettre et chercher à me la faire parvenir ? Mais, s'il suffisait d'écrire une semblable lettre pour compromettre un homme, on en écrirait tous les jours. Ensuite, il y a cette autre hypothèse, que ce pourrait être un innocent qui voudrait se faire défendre par les journaux. Dans cette hypothèse, il y aurait une remarque à faire, c'est qu'il est question dans cette lettre de deux journaux, ce qui exclut l'idée de relations personnelles et individuelles avec moi.

Je conçois, au surplus, que, sur le vu d'une lettre particulière, la justice se croie obligée d'y regarder à deux fois, mais j'espère que des explications franches et sincères feront promptement disparaître les doutes qui auraient pu s'élever dans vos esprits. Ma position est embarrassante; je ne voudrais pas essayer une défense, et cependant je sens bien qu'il faut que je vous dise quelque chose... Est-ce que, avant de jeter une chose comme celle-là à la tête d'un honnête homme, la justice n'aurait pas pu employer des moyens que je n'ai pas besoin de vous indiquer, des confrontations, des enquêtes sur les antécédents de l'auteur de cette lettre, pour prouver moralement et politiquement que je n'ai jamais pu avoir de rapports avec lui ?

D. La justice, soyez-en convaincu, n'a pas agi légèrement. Sur le vu d'une telle pièce, émanée d'un tel homme, et adressée à un individu signalé déjà à la justice par le rôle politique qu'il a joué, il n'y a pas un juge d'instruction dans le monde qui n'eût fait ce que nous avons fait, et qui n'eût voulu tout d'abord s'assurer de votre personne. — R. Je ne fais aucune difficulté de reconnaître qu'une telle pièce motivait suffisamment la mesure dont j'ai été l'objet. La liberté d'un citoyen n'est pas chose tellement précieuse qu'on ne puisse l'en priver pendant huit jours pour s'éclaircir pendant ce temps-là; mais maintenant je vous supplie d'instruire cette affaire avec le plus grand soin, avec religion, si je puis parler ainsi, et vous arriverez, je l'espère, à la conviction que je voudrais vous inspirer, c'est qu'il n'y a rien, absolument rien de commun entre l'homme qui a écrit cette lettre et moi.

D. Je vous ferai remarquer, quant à ce qui serait d'une machination conçue par cet homme, qu'on ne peut en admettre la supposition; car cette lettre constitue contre lui une charge des plus graves, et j'ajoute que ce même homme, qui donne contre lui une pareille arme, avait constamment et jusqu'ici nié toute participation au complot et à l'attentat. — R. Suivant moi, il ne résulte pas positivement de cette lettre que cet homme s'accuse... Il y a dans tout cela quelque chose que je n'aperçois pas clairement... Si j'avois cette lettre pendant vingt-quatre heures, j'y réfléchirais et peut-être trouverais-je quelque explication à vous donner.

Nous avons fait remettre à l'instant même au prévenu une copie certifiée de la lettre dont il s'agit.

Le prévenu dit : J'insiste sur mon observation, et je demande qu'on emploie tous les moyens pour arriver à la démonstration de la vérité, qui est que je n'ai rien de commun avec l'auteur de cette lettre.

D. Je vous fais remarquer que, quand même cet individu ne vous connaîtrait par personnellement, il suffirait, pour qu'il se crût en droit de vous adresser une pareille lettre, qu'il pût connaître votre position vis-à-vis de la société dont il fait partie, qu'il vous supposât avec elle une nature de relations qui ne vous permit pas de vous refuser à sa demande; enfin qu'il se persuadât que vous pouvez être l'un des complices du complot qui a préparé et produit l'attentat. — R. Je conçois parfaitement toutes les suppositions qu'a pu faire cet homme, mais c'est ici que je demande qu'on interroge mes antécédents. Je n'ai jamais fait partie d'aucune association politique prétendue secrète, si ce n'est à l'issue de la révolution de 1838, où je crois me rappeler que j'ai fait partie de la société pour la liberté de la presse, qui était présidée par M. de Lafayette et qui avait une existence avouée et licite. Démocrate, je crois que les institutions ont besoin d'être réformées, mais c'est par la légalité, par la discussion que je veux arriver à cette réforme. L'assassinat, comme moyen de réforme, ne me répugne pas seulement comme homme privé, mais encore comme homme politique; ce n'est pas seulement un moyen infâme, il est de plus absurde.

D. Vous avez fait la remarque que l'auteur de la lettre s'adressait à deux journaux, et vous en avez tiré une conséquence favorable pour vous. Je vous ferai remarquer que, si l'auteur de la lettre recherche l'appui de deux journaux, c'est à vous personnellement qu'il s'adresse, afin que vous fassiez des démarches en sa faveur et que vous lui procuriez l'appui du *National*, comme celui de votre journal. — R. Je ne sais pourquoi cet homme s'est adressé à moi. Cet homme paraît, d'après sa lettre, appartenir à la classe ouvrière; ces gens-là ont une sorte d'instinct; ils savent beaucoup de choses; eh bien ! cet homme doit savoir, par une sorte de notoriété, que je n'appartiens pas aux sociétés secrètes; ce n'est donc pas à moi qu'il aurait dû écrire.

D. Mais cet homme n'aurait-il pas pu puiser dans votre journal les motifs de sa confiance en vous ? — R. Cette supposition est inadmissible, car le *Journal du Peuple*, quelque avancées que soient ses doctrines, n'a jamais été poursuivi, ce qui annonce qu'il conserve dans sa polémique une certaine tenue. Rien dans le journal n'a pu autoriser les hallucinations de cet homme, car, s'il est communiste ou socialiste, le journal ne partage nullement ces doctrines.

Nous terminerons ces extraits en rapportant la teneur du procès-verbal qui constate les dires respectifs de Launois et de Dupoty, lorsqu'ils ont été mis en présence l'un de l'autre.

(La suite à un prochain numéro.)

VENTE APRES DECES

Du mobilier dépendant de la succession de Jean-Baptiste Cattet.

Qui était rentier et demeurait à Lyon, rue des Marronniers, n° 5, au 1^{er}.

Le mercredi vingt-quatre novembre mil huit cent quarante-un, à dix heures du matin, dans le domicile ci-dessus indiqué, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères du mobilier dont s'agit, consistant en grandes glaces, secrétaires, commodes, canapé et fauteuils acajou foncés en crin et recouverts en velour d'Utrecht rouge, pendule, lits garnis, linge et hardes à l'usage d'homme, toile en pièces, divers tableaux peints sur toile, un corps de bibliothèque et plusieurs ouvrages d'histoire et de littérature, et quantité d'autres objets.

A la suite du mobilier, on vendra une montre en or. Et le lundi vingt-neuf novembre, à dix heures du matin, dans la maison de campagne située à Collonges, en face la station des omnibus de Fontaine, on vendra quelques objets mobiliers.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix de chaque adjudication. (2384)

ÉTUDE DE M^o VICTOR COSTE, NOTAIRE A LYON, RUE NEUVE, N° 7.

ADJUDICATION DÉFINITIVE et sans remise

DE DEUX MAISONS

CONTIGUES,

Portant le n° 6, rue de la Préfecture, à Lyon, LE JEUDI DEUX DÉCEMBRE 1841, A MIDI,

En l'étude et par le ministère dudit M^o Victor Coste.

Les deux maisons dont il s'agit sont desservies par une porte cochère, une allée et une partie de cour commune, au fond de laquelle partie de cour est une pompe aussi commune; chacune d'elles a son escalier, est percée de cinq fenêtres à chaque étage, et se compose de caves voûtées, rez-de-chaussée, entresol et plusieurs étages, avec greniers au-dessus.

Ces maisons sont à corps de bâtiments doubles, avec arrière-corps sur des portions de cour non communes.

La vente en sera faite à la bougie éteinte, les jour et lieu ci-dessus indiqués, sur les mises à prix et sous les conditions insérées dans un cahier d'enchères déposé en l'étude de M^o Victor Coste.

S'y adresser, pour les renseignements.

On pourra traiter de gré à gré avant le jour indiqué pour les enchères. (4063)

ÉTUDE DE M^o HODIEU, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, 23.

A placer.

On offre **40,000 francs** en un seul placement ou deux placements de 20,000 francs chacun, par bonne et sûre hypothèque.

S'adresser audit M^o Hodieu. (6635)

(85) A vendre de suite.

UNE MAISON

Située à Charly, près la place publique, canton de Saint-Genis-Laval,

Composée de rez-de-chaussée, cinq pièces au premier étage et trois au deuxième, avec trois greniers, une cave voûtée et quatre celliers, hangar, écurie et deux fenils, deux cours et puits à eau claire, ainsi qu'un jardin et une pièce d'eau.

Ladite maison sert d'auberge depuis soixante ans. Elle est située à vingt minutes de la route du chemin de fer.— Prix très-moderé.

S'adresser à M^o Angelot, notaire à Charly. (85)

(86) A louer.

Une fabrique pour la féculé de pommes de terre, mue par un cours d'eau, avec vaste local et habitation convenable, le tout bien agencé, à trois myriamètres de Lyon. S'adresser au portier, rue Saint-Dominique, n° 13.

(58) A vendre.

Fonds de mercerie et bonneterie, bien achalandé, dans un bon quartier.

S'adresser, pour les renseignements, chez M. Siaux, rue Tupin, n° 16.

(70) VENTE AU RABAIS, POUR CESSATION DE COMMERCE, D'un Assortiment de **Billards**.

S'adresser à M. Grimaud, avenue de Saxe, maison Rouge, chez M. Brossard, cafetier, derrière le café du Grand-Orient, ou rue Tronchet, n° 7, au 2^e, aux Brotteaux.

(4064) A vendre.

Une grande volière pour servir à une faisanderie ou à une basse-cour, composée de membrures en chêne et de grillages, le tout presque neuf. Hauteur, 3 mètres 50 centimètres; longueur, 15 mètres; largeur, 5 mètres 66 centimètres.

S'adresser, pour la voir, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, maison Ricard; et pour traiter, à M. Riboud, étude de M^o Victor Coste, notaire, rue Neuve, n° 7, à Lyon.

Avis aux Dames.

A vendre. — Une guipure et une dentelle gothique extraordinaire, parfaitement bien conservées, et dont la beauté, la légèreté, la finesse et la richesse du travail ne laissent rien à désirer.

S'adresser à la propriétaire de l'hôtel du Havre, rue Saint-Dominique, n° 3. (89)

(92) A vendre.

Beau chien courant de race anglaise. S'adresser à M. Morel, horloger, rue Saint-Dominique, 15.

A LA CONFIANCE.

Bureau d'Affaires et de Publicité de M. BARBOLLAT, rue Mulet, n. 2, au 1^{er}.

Le directeur de cet établissement se charge de faire vendre et acheter les propriétés et fonds de commerce; il se charge aussi de mensurations de propriétés, en fait d'arbitrage, et donne tous les renseignements désirables au vendeur et à l'acheteur.

Le même bureau s'occupe aussi de toiser les bâtiments et toutes espèces de matériaux et de la rédaction des mémoires.

A vendre pour cause de cessation de commerce.

Un fonds de vinaigrerie et liqueur, très-achalandé et offrant des bénéfices assurés, situé dans un faubourg de Lyon.—Location très-moderée.—On donnera des facilités pour le paiement.

Un fonds d'épicerie, bien achalandé, situé dans un bon quartier d'ouvriers.—Location très-moderée.—Prix: 1,500 fr.

Un fonds d'épicerie, bien achalandé et offrant des bénéfices certains, situé dans un des faubourgs de Lyon.—Location très-moderée.

A vendre.

Grand nombre de propriétés et fonds de commerce à la ville, à la campagne et dans plusieurs départements.

Les personnes qui désireraient vendre ou faire acquisition peuvent s'y adresser avec confiance; elles seront servies immédiatement selon leur désir.

AVIS.—Un homme de trente ans, bien instruit, connaissant l'italien, désire trouver une place de **domestique**, **valet de chambre** ou pour **voyager**, étant habitué au voyage, connaissant parfaitement le service, et pouvant au besoin instruire des enfants. Il donnera tous les renseignements désirables.

AVIS.—Un jeune homme de dix-neuf ans, bien instruit, connaissant la tenue des livres, désirerait entrer dans une maison de commerce. Il donnera de bons renseignements. (88)

AVIS.—Il a été perdu hier matin 19, à neuf heures, **deux rouleaux de cent francs** pliés dans du papier, en vidant une paillassé de gros blé, rue de l'Arbre-Sec, n° 1.

Ceux qui les auraient trouvés ou qui pourraient en donner connaissance sont priés d'en donner avis à M. Barrillot, rue de l'Arbre-Sec, n° 1, au 4^e, qui donnera une bonne récompense. (87)

AVIS.—Il a été perdu, dans la journée du dimanche 7 courant, **deux petites clés** attachées ensemble par un cordon de soie noire.

La personne qui les aurait trouvées est priée de les remettre chez M. Rostain, port Saint-Clair, 23, au 4^e. Il y aura récompense. (78)

AVIS.—Mardi 16 novembre, on a perdu **une forte chienne d'arrêt épagneule**, sous poil marron, le poil blanc, les oreilles très-longues; elle répond au nom de *Fine*.

S'adresser à M. Pastor, coiffeur, rue des Marronniers, 1. — Il y aura récompense. (82)

AVIS.—On propose de prendre en échange d'une partie du prix d'une maison située à Lyon, dans un bon quartier, d'une valeur d'environ 120,000 f., **un commerce** ou **une industrie** d'exploitation facile.

S'adresser à M. CHAPEAU aîné, rue des Célestins, 6, de neuf heures à midi. (83)

AVIS.—M. FERRIER, traiteur, rue Longue, 19, a l'honneur de prévenir le public qu'il tient un dépôt d'huîtres en première qualité qui lui arrivent tous les jours. (64)

AVIS.—Le docteur LUZARDI, médecin-oculiste de Paris, venant d'Espagne et se rendant chez lui, est arrivé à Lyon, où il séjournera quelque temps. Il est logé à l'hôtel des Ambassadeurs, place Bellecour. (5421)

M. JOHO, M^d TAILLEUR, Rue de la Palme, n° 2, au 1^{er},

A l'honneur de prévenir qu'on trouvera chez lui un assortiment de nouveautés pour redingotes et paletots, de bons draps pour manteaux et pour tout ce qui concerne son état, à des prix très-moderés. Il offre tous les avantages désirables. (77)

MALADIES DE POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Couvrais, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n° 10, à Saint-Clair, près de la Loterie, à Lyon.—L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreux guérisons, mentionnés au prospectus qui accompagne les flacons.

CABINET DE LECTURE DE JOURNAUX,

Rue des Célestins, 1, près du quai.

Plus de vingt journaux à lire pour 10 centimes. Abonnement au mois: 2 f. 50 c.

L'établissement est à vendre. S'y adresser. (5423)

DU 21 NOVEMBRE AU 10 DÉCEMBRE INCLUSIVEMENT,

LES HIRONDELLES

DE LA SAONE

PARTENT POUR CHALON

Tous les jours à 6 heures 1/2 du matin. (91)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

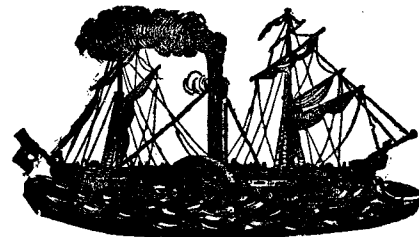
Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 fr.; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (6847)

Grande Baisse de Prix.



LE CROCODILE, LE MARSOUIN, LE MISTRAL ET LE SIROCCO.

beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône,

SANS EXCEPTION,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,

A 5 HEURES 1/2 DU MATIN.

Premières. Secondes.

Pour VALENCE } 4 f. 2 f.
AVIGNON et BEAUCAIRE }

S'adresser aux propriétaires, MM. Bonnardel frères et Four, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6560)

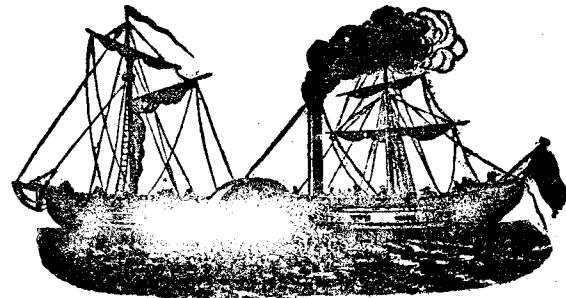
Contre les Rhumes, les Maux de Gorge et de Poitrine.

SIROP ET PASTILLES DE BAUME

DE TOLU,

DE LEBRUN ET RENAULT, A PARIS.

Dépôt, à Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, 13, place des Terreaux. (7837)



LE PAPIN DU RHONE,

BATEAU A VAPEUR EN FER A BASSE PRESSION,

Part du port des Cordeliers,

pour Valence, Avignon, Beaucaire, Arles et Marseille.

TOUS LES JOURS A SIX HEURES DU MATIN.

Bureaux: à Lyon, port des Cordeliers, 59, et rue Sainte-Marie-des-Terreaux, 6. (6643)

DÉPURATIF DU SANG.

Le Sirop concentré de Salsepareille, de QUET, pharmacien à Lyon, approuvé par l'Académie royale de Médecine, est reconnu supérieur à tous les autres remèdes pour la guérison des maladies secrètes, des dartres, gales anciennes, rougeurs, démangeaisons, taches et boutons à la peau, de la goutte et des rhumatismes. (7421)

S'adresser à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, 31.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.